

CHARTE INFORMATIQUE COLLEGE SAINT EUGENE DE MAZENOD

Tout élève est amené à utiliser les ordinateurs, les tablettes au sein de l'établissement (au CDI, dans les salles de cours...).

Tous les élèves utilisateurs s'engagent à respecter :

1. les règles d'utilisation du matériel informatique définies au sein de l'établissement
2. la législation en vigueur

DROITS	DEVOIRS
Matériels informatiques	
<ul style="list-style-type: none"> • L'établissement met à la disposition des élèves du matériel informatique et multimédia fonctionnel • Smartphone personnel (arts plastiques, Education musicale) 	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre soin du matériel • Informer le professeur de toute anomalie constatée • S'en servir strictement pour le travail défini par l'enseignant
Accès aux ressources informatiques	
<ul style="list-style-type: none"> • Chaque utilisateur se voit attribuer des codes d'accès (identifiant et mot de passe) qui lui permettent de se connecter à son compte sur le réseau pédagogique. • Ainsi chaque utilisateur a accès aux ressources du réseau (logiciels, Internet, imprimantes...) et à son espace personnel de travail dans lequel il peut conserver ses fichiers toute l'année sans risque qu'ils soient supprimés ou copiés par d'autres utilisateurs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas divulguer ses codes et ne pas se connecter sous une autre identité que la sienne. • Ne jamais quitter un poste de travail en libre service sans se déconnecter. • Ne pas introduire, altérer, supprimer ou modifier des données ne lui appartenant pas ou susceptibles de détériorer le matériel ou le réseau. • Ne pas diffuser de message, texte ou image pouvant porter atteinte à l'intégrité, la sensibilité ou la vie privée d'autres personnes. • Ne pas encombrer les ressources réseaux (fichiers volumineux, trafic important...).
Utilisation des logiciels	
<ul style="list-style-type: none"> • L'utilisateur a le droit d'utiliser les logiciels fournis par l'établissement qui en a acquis les droits. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas installer de logiciels non autorisés. • Ne pas faire de copies de logiciels ou de ressources multimédias n'appartenant pas au domaine public (jeux, musiques, logiciels...)
Accès à Internet	
<ul style="list-style-type: none"> • L'établissement autorise l'accès Internet à tous ses postes et interdit automatiquement l'accès à certains sites recensés par le ministère, l'académie, le chef d'établissement et les enseignants (violence, pornographie, racisme, forums de discussion...) 	<ul style="list-style-type: none"> • S'engager à utiliser Internet uniquement pour des activités pédagogiques. • Ne pas tenter de détourner les filtres académiques. • Ne pas fournir d'informations personnelles

Conformément à la législation en vigueur et aux dispositions présent par la CNIL, la direction de l'établissement St Eugène de Mazenod informe les utilisateurs qu'elle se réserve le droit, en cas de besoin, d'accéder et de contrôler leurs historiques de connexion.

Le règlement du Collège St Eugène de Mazenod s'applique aux sorties, voyages, échanges et à toutes activités organisées hors établissement. Conformément au règlement intérieur, tout non-respect de la présente charte entraînera une sanction. Nous reconnaissons avoir pris connaissance du présent règlement et de la charte informatique. Nous les approuvons dans leur totalité et mettrons tout en œuvre pour qu'ils soient respectés par notre enfant.

Marseille, le :

Signature de l'élève :

Signature du responsable légal 1 :

Signature du responsable légal 2 :